



Règlement de location de la salle paroissiale de Courtion et tarif

PAROISSE
1721 COURTION

La Paroisse de Courtion a construit le centre paroissial pour ses besoins pastoraux et l'activité des différents mouvements paroissiaux. Elle peut cependant mettre à disposition des familles de la Paroisse, des sociétés locales ou de tiers, l'un ou l'autre des locaux à savoir :

- Grande salle de 120 places avec tables et chaises (divisible en 3 petites salles que l'on peut louer individuellement).
- Cuisine équipée et vaisselle.

TARIFS DE LOCATION DES LE 01.03.2024

	PAROISSIENS & SOCIÉTÉS LOCALES	PERSONNES HORS PAROISSE
- 1 salle (avec cuisine)	Fr. 180.--	Fr. 210.--
- 2 salles (avec cuisine)	Fr. 200.--	Fr. 230.--
- 3 salles (avec cuisine)	Fr. 240.--	Fr. 290.--
- cuisine	Fr. 100.--	Fr. 120.--
- dépôt	Fr. 100.--	Fr. 100.--

RESPONSABILITÉ

Le centre paroissial ne sera loué qu'à des groupes d'adultes ou à des groupes accompagnés par des adultes. La priorité sera accordée aux besoins paroissiaux. Les réservations seront effectives dès le paiement de la location dans les 10 jours dès l'envoi du contrat. Les utilisateur-trice-s s'engagent à payer les frais résultant des dégâts, de vols constatés et de manque de matériel. Les utilisateur-trice-s sont tenu-e-s de remettre les locaux et l'extérieur en parfait état de propreté, y compris le hall d'entrée, les toilettes et la cuisine.

Le mobilier doit rester à l'intérieur des locaux et ne peut être utilisé à l'extérieur.

Après le nettoyage, le mobilier et le matériel sont rangés par les utilisateur-trice-s, selon les instructions données par le/la responsable.

DECHETS

Les déchets (restes de nourriture également) seront déposés dans les sacs de la commune de Misery-Courtion.

CLES

Les utilisateur-trice-s s'annoncent par téléphone auprès du/de la responsable pour prendre possession des clés, contrôler l'inventaire ainsi que pour la visite des locaux.

Nous vous rendons attentif-ve-s que la perte de la clé entraînerait le changement de tout le système de fermeture du centre paroissial à vos frais.

HORAIRES

La fermeture des locaux s'effectue au plus tard à minuit du dimanche au lundi, et à 02H00 le vendredi et samedi. Lors de la soirée, la musique se termine à 01H00. Les manifestations bruyantes et la musique ne sont pas autorisées à l'extérieur de la salle paroissiale.

ANNULATION

Pour toute annulation, merci de nous le faire savoir 24 heures à l'avance sinon le montant reste dû.

VOISINAGE ET COMPORTEMENT

Les utilisateur-trice-s s'engagent à ne pas perturber le voisinage de jour comme de nuit. Ils-Elles seront tenu-e-s responsables des débordements. Veillez à ce que les sorties tardives soient silencieuses aux abords du centre paroissial.

Il est interdit aux enfants de jouer après 22H00 dans la cour de l'école afin de respecter le voisinage.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Possibilité de fumer dehors en utilisant le cendrier.